Université Grenoble Alpes

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 6 mai 2020

ORDRE DU JOUR

1. **Informations de la Présidente du Conseil Académique**

2. **Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)**

3. **Approbation des tarifs de formation continue**

4. **Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**

5. **Questions diverses**

Président·e de séance			
Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Florence CHARBONNIER			Richard MONVOISIN
Virgile CHASSAGNON	X		
Nicolas DOUAY	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN	X		
Sophie LAMBERT-LACROIX	X		
Véronique MOLINARI	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Karine HERTZLER	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Catherine BOLZE (T)			
En attente d'une suppléante			
Sylvie VIANNET (T)			Caroline BERTONECHE
En attente d'une suppléante			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			Sylvie MARTIN-MERCIER

Collège D : Étudiants			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Bartimée BOSSON (T)			
Elsa DURIEZ (S)	X		
Joséphine BOURGEOIS (T)			
Antonin BECKER (S)	X		
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)	X		
Martin COSTE-CLEMENT (T)	X		
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)	X		
Marie FERNANDEZ (T)			
Mathis MORIN (S)	X		
Sacha GOUILLET-VEUX (T)	X		
Clara ARDOUIN (S)	X		

Collège D : Étudiants (suite)			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Jason GUERINOT (T)			
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)			
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)	X		
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)			
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)			Elise PAUCOD
Emeline TRASBOT (S)			

Invités permanents			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Kévin SUTTON	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante		X
Martin OUDART	Vice-président Etudiant		X
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X	

Invités permanents (suite)			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X (Séverine ROYER)	
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI	X	
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thierry PLACETTE ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP	X	
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences	X	
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Sophie BLAISE	Présentation du DIU Techniques avancées en phlébologie	X	
Caroline VISERY	Présentation du DU Trail running	X	
Amélie NUQ	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Jean-Christophe VIDELIN	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Florian DELMAS	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Jean-Philippe HEUZE	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Jean-Pierre HENRY	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Véronique JUDE	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	

Invités ponctuels (suite)			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Christine VERDIER	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Christophe FURGET	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Yves MARKOWICZ	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	

Cette séance se déroule au moyen d’une visioconférence.

1. **Informations de la Présidente du Conseil Académique**
   → Par Caroline BERTONECHE
2. **Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)**
3. **Approbation des tarifs de formation continue**
4. **Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
5. **Questions diverses**

Plan de reprise progressive d’activité (PRPA)

En attente d’informations relatives au déconfinement le 11 mai et aux zones à risque.

Le reprise d’activité se profile autour des axes suivants :

- Poursuite du travail à distance autant que possible à partir du 11 mai jusqu’à début juin minimum

- Cadre sanitaire strict des agents en présentiel

- Reprise d’activité séquencée

- Identification des populations à risque

Mise en place d’un drive de prêt des bibliothèques à partir du 18 mai, à destination des étudiants et des personnels.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
   → Par Anne BROUZET
3. Approbation des tarifs de formation continue
4. Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
5. Questions diverses

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR ARSH

Anne BROUZET rappelle que seules deux formations de l'UFR ARSH avaient été soumises au vote de la CFVU le 30 avril 2020.

Antonin BECKER : Hier, les étudiants de l'ARSH se sont réunis et ont décidé d'adresser une lettre à la CFVU et à la direction de l'UFR pour demander l'application d'un 10 minimal compte tenu des conditions d'évaluation de ce semestre.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ ARSH

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR ARSH sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	5
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR ARSH.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ SDL

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des Langues sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	5
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des langues.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du DLST

Anne BROUZET indique des modifications ont été effectuées suite au vote défavorable de la CFVU le 30 avril 2020.

Yves MARKOWICZ : Nous avons reçu d'un élu une liste d'UE qui faisaient l'objet de remarques. Les modifications sont indiquées en vert. 39 UE étaient mises en cause ; nous en avons rajouté une autre qui était le pendant international d'une UE mise en cause. Nous avons fait des modifications pour 18 d'entre elles, suite à des échanges avec l'élu de la CFVU. Les 22 autres UE n'ont pas été modifiées mais nous avons donné des explications. Les MCCC ne sont pas que des coefficients ; il s'agit d'une approche pédagogique. Il est donc difficile d'émettre un jugement sur les coefficients sans avoir connaissance de l'ensemble. Les enseignants ont fait un effort de pédagogie pour expliquer les raisons de ces coefficients et de ces modalités.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Nous sommes satisfaits des modifications qui ont été apportées par les professeurs. Nous n'avons effectivement pas tous les éléments pour analyser ces MCCC, mais ayant un doute sérieux sur certaines UE, nous avons voté contre lors de la dernière séance. Nous regrettons de ne pas avoir pu contacter les enseignants au préalable de la dernière CFVU à cause des délais très restreints, afin d'avoir des explications sur ces UE. Une toute dernière modification a été convenue avec Monsieur Delaygue aujourd'hui même concernant l'UE STE402.

Yves MARKOWICZ : Cette modification est intégrée dans le tableau. Je rappelle qu'il y a des élus étudiants au DLST, et que ces derniers ont validé ces examens. Vous auriez peut-être pu échanger avec eux.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Oui, en effet, mais nous n'avons pas pu les contacter par manque de temps. Nous ferons cette démarche pour les autres MCCC que nous aurons à étudier.

Gwenaël DELAVAL : Lors de la dernière CFVU, nous avons voté défavorablement, même si ce n'était pas pour les mêmes raisons que les élus Interasso. Si la CGT et la FSU n'avaient pas voté contre ces MCCC, elles auraient été approuvées par la CFVU malgré le vote défavorable unanime des élus étudiants. Je trouve cela inquiétant d'un point de vue démocratique car les élus étudiants de la CFVU ont toute la légitimité pour avoir la maîtrise des décisions, et s'opposer à des MCCC même si ces dernières ont été approuvées par les élus étudiants de la composante. Les MCCC font partie du travail des enseignants, mais il est légitime que les étudiants participent complétement à la décision et la discussion. On constate que le travail des élus Interasso a été payant ; il y a eu des discussions avec les enseignants. Néanmoins, la CGT réaffirme que les examens à distance ne sont pas adaptés à la période actuelle et continuera à s'opposer aux modalités d'examen tant qu'il y aura des examens synchronisés qui reviennent à évaluer les étudiants sur la qualité de leur connexion internet.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ DLST

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DLST sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	5
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	7
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DLST.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR PhITEM

Yasmine TOUHAMI : Des épreuves écrites sont mentionnées dans les MCCC des licences et des masters. Par ailleurs, pourriez-vous confirmer que les épreuves sur PC prévues dans les MCCC de deux UE de licences correspondent bien à des questionnaires ou à des devoirs maison ?

Christophe FURGET : La mention « écrit » renvoie soit à un questionnaire en ligne, soit à un devoir à la maison avec 24h d'accessibilité à l'épreuve. Parfois, il s'agit d'un rapport, mais dans ce cas, cela est précisé.

Emmy MARC : Il y a des écrits en temps limité dans beaucoup de MCCC. Il faudrait préciser qu'il s'agit de QCM ou enlever la notion d'heures.

Christophe FURGET : Quand une durée est indiquée, il peut s'agir soit d'un questionnaire, soit d'un temps indicatif d'un devoir à la maison qui respectera la règle des 24h d'accessibilité à l'épreuve. Lors de l'envoi des informations d'organisation des examens auprès des étudiants, les modalités seront bien entendu précisées (comme c'est le cas habituellement).

Gwenaël DELAVAL : Certaines formations sont co-accréditées avec Grenoble INP. Les modifications des MCCC ont été faites sans concertation avec l'UFR et sans passage en CEVU. Ces modifications s'imposent aux étudiants et aux enseignants de PhITEM et des autres composantes ayant des formations co-accréditées avec Grenoble INP, alors que la CFVU de l'UGA ne se prononce pas sur ces MCCC.

Christophe FURGET : C'est le cas en temps normal.

Kevin SUTTON : Nous soumettons au vote les adaptations des MCCC que la CFVU avait votées au préalable.

Gwenaël DELAVAL : La construction de l'université intégrée devait permettre de travailler tous ensemble. Or on constate le retour des vieux réflexes en cette période de crise. Il aurait été intéressant d'avoir une discussion commune avec Grenoble INP pour se coordonner sur ces MCCC.

Kevin SUTTON : Il y a eu des échanges au niveau des plans de continuité pédagogique.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ PhITEM

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR PhITEM sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	5
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	9
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR PhITEM.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR STAPS

Mathis MORIN : L'intégralité des MCCC basculent sur du contrôle continu, or les étudiants de L2 et L3 n'ont qu'une seule note de contrôle continu pour certaines UE. Y aurait-il la possibilité de mettre en place un deuxième contrôle continu pour ces étudiants, afin de ne pas pénaliser ceux qui auraient obtenu une mauvaise note ? Il me semble que cela sera possible même si la CFVU approuve les MCCC en l'état, car seuls les coefficients sont votés, et non pas le nombre d'épreuves.

Jean-Philippe HEUZE : Les MCCC ont été élaborées avec les élus étudiants de l'UFR, lesquels ont souhaité que le travail réalisé par les étudiants sur l'ensemble de l'année soit pris en compte. Ils n'ont pas demandé que d'autres évaluations soient réalisées.

Mathis MORIN : J'ai échangé avec les élus de l'UFR, et, lors du conseil, ils n'avaient pas pensé au problème des étudiants qui n'ont qu'une seule note de contrôle continu. Nous proposons d'organiser une seconde épreuve de contrôle continu pour les étudiants qui en ont besoin, et de ne retenir que la meilleure des deux notes pour la note finale de l'UE, comme cela se pratique en L1.

Jean-Philippe HEUZE : Cela nécessiterait une gestion des examens au cas par cas. Il faudrait demander à chaque étudiant s'il souhaite conserver sa note de contrôle continu ou passer une autre épreuve.

Mathis MORIN : Je pense qu'il faudrait recenser les UE concernées puis en informer les étudiants afin qu'il se manifestent. Il serait dommage de se retrouver dos au mur pour trouver des solutions pour ces étudiants a posteriori, alors que nous pourrions y réfléchir en amont.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ STAPS

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR STAPS sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	5
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR STAPS.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ SUAPS

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du SUAPS sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	5
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du SUAPS.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ IM²AG

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR IM²AG sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	5
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR IM²AG.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR Faculté de Droit

Anne BROUZET indique que l'obligation de stage a été levée. Le Conseil de la Faculté de Droit a adopté le principe suivant : soit tous les étudiants sont notés, soit aucun étudiant ne reçoit de note ; par exception, si certains étudiants ont fait un stage et si le responsable de la formation a donné un travail écrit pratique aux autres étudiants, une note peut être attribuée.

Gwenaël DELAVAL : Ce principe pour les stages a été adopté par toutes les composantes. N'aurait-il pas été pertinent d'établir une note plancher à 10 dans le cas où un seul étudiant n'aurait pas pu effectuer de stage, au lieu de neutraliser la note pour toute la promotion ?

Kevin SUTTON : Le plan de continuité pédagogique prévoit une possibilité intermédiaire : évaluer l'étudiant sur la base d'un travail de substitution, que l'étudiant ait fait ou non son stage. On distingue clairement la possibilité individuelle de faire le stage du mode de prise en compte du stage, ce dernier étant nécessairement collectif.

Jean-Christophe VIDELIN : C'est d'ailleurs le modèle que nous avons retenu. L'hypothèse que le directeur de master n'arrive pas à trouver une solution pour un ou deux étudiants ne pouvant ni faire de stage ni faire de rapport est très improbable, mais il nous fallait y penser par sécurité juridique.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il faudra être vigilant car un étudiant qui n'a pas pu effectuer de stage rendra sans doute un rapport moins détaillé.

Jean-Christophe VIDELIN : Au-delà d'un point de vigilance, il s'agit selon moi d'un élément intrinsèque au travail de substitution demandé à l'étudiant, qui prend en compte la situation de l'étudiant n'ayant pas pu effectuer de stage.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ Faculté de Droit

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR Faculté de Droit sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	5
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	5
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR Faculté de Droit.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ Service des enseignements transversaux

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des enseignements transversaux sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	36
Membres représentés	5
Nombre de votants	41
Voix favorables	32
Voix défavorables	5
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Service des enseignements transversaux.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR Chimie Biologie

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pour la seconde session de l'UE CHI603 de la L3 Chimie-Biologie, nous souhaiterions savoir si le devoir en temps limité correspond bien à un questionnaire en ligne.

Yannick VALLEE : Oui, il s'agit bien d'un questionnaire.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Est-ce que la revalorisation du contrôle continu pour les UE CHI607 Liaison chimique et BIO609 Biochimie structurale, de 30 % à 90 %, et de 20 % à 70 %, est bien en faveur des étudiants ?

Yannick VALLEE : Tous les choix que nous avons faits sont bienveillants à l'endroit des étudiants. J'imagine que ces contrôles continus se sont plutôt bien passés.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Pour la session de rattrapage du Master BEE, il est indiqué que les devoirs à rendre correspondent à des sujets de réflexion publiés sur Moodle et que les devoirs devront être déposés dans un délai de 2h sur Moodle. Ceci est contraire au plan de continuité pédagogique.

Yannick VALLEE : Ce n'est pas normal en effet. Il doit s'agir d'une erreur. Nous pouvons modifier le tableau des MCCC pour respecter le délai de 24h.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : L'épreuve terminale de l'UE Neurologie du Master MCB est un écrit avec une durée de 2h : s'agit-il d'un QCM ou d'un devoir maison avec temps indicatif ?

Yannick VALLEE : Si la durée est de 2h, ce ne peut être qu'un questionnaire.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Des étudiants du master MCB nous ont contactés pour nous indiquer qu'ils avaient déjà eu un devoir maison. Si l'organisation de cet examen respectait bien les 24h de délai prévues par le PCP, cet examen a néanmoins eu lieu avant le vote de la CFVU. Nous regrettons que des professeurs mettent en œuvre des examens avant que les MCCC soient validées par la CFVU.

Yannick VALLEE : D'après ce que l'on nous avait indiqué, il était possible d'organiser des examens avant la validation de la CFVU dans la mesure où aucun changement de coefficient ou de type d'épreuve n'était opéré dans l'UE.

Kevin SUTTON : Dès lors qu'il ne s'agissait que d'un basculement de l'épreuve en distanciel, il était en effet possible d'organiser l'épreuve.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ Chimie Biologie

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR Chimie Biologie sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	5
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR Chimie Biologie.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR FEG

Anne BROUZET indique que les MCCC de la Licence 3 MIASH, approuvées par la CFVU le 30 avril 2020, sont de nouveau soumises au vote de la commission suite à la correction d'une erreur. D'autres formations de FEG font également l'objet d'un vote.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ FEG

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR FEG sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	5
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR FEG.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'IUT 2

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Les étudiants des IUT sont évalués en contrôle continu intégral, selon les MCCC approuvées en début d'année et qui ne rentrent pas dans le cadre du PCP. Ces contrôles sont identifiés comme des partiels. Nous regrettons que l'IUT n'ait pas mis en place des conditions plus adaptées car des étudiants ont passé des partiels dans de très mauvaises conditions, avec pour certains des difficultés de connexion internet et un contexte non propice au travail. Des étudiants ont 13 partiels en 3 semaines, ce qui est très mal vécu par certains en cette période de confinement.

Gwenaël DELAVAL : Je suis d'accord avec ces remarques. Ces 13 partiels en 3 semaines ont lieu à partir de lundi prochain, ce qui contrevient au délai de 15 jours prévu par le PCP. Le PCP donne un cadre juridique, avec la lettre et l'esprit ; or l'esprit du PCP était que la CFVU puisse examiner l'ensemble des MCCC y compris celles en contrôle continu. Interpellé sur le sujet, l'IUT a répondu qu'il ne dépendait pas de la CFVU. Pouvez-vous confirmer que l'IUT dépend bien de la CFVU de l'UGA ?

Kevin SUTTON : Il doit s'agir d'une maladresse d'expression pour dire qu'étant en contrôle continu intégral, les MCCC de l'IUT 2 ne relèvent pas des dispositions du PCP concernant l'aménagement des évaluations terminales. La notion de 15 jours ne s'applique pas aux formations en contrôle continu intégral. Je prends note des 13 partiels en 3 semaines mais fais confiance aux équipes pédagogiques et aux jurys pour considérer avec bienveillance la situation.

Gwenaël DELAVAL : Je pense qu'il ne s'agit pas d'une question de confiance, sinon nous n'aurions pas besoin de voter des cadrages tels que le PCP. Il s'agit d'une discussion collective. Ce qui m'inquiète, c'est que certaines composantes utilisent les trous juridiques du PCP en passant tous les examens écrits en questionnaires en ligne, sans en modifier le contenu ni la durée. Les MCCC en contrôle continu devraient être concernées par cette discussion, sinon cela signifie que nous avons mal rédigé le PCP.

Caroline BERTONECHE : Il est en effet important de respecter le cadrage.

Antonin BECKER : Le nombre de partiel en ligne est effectivement considérable. De nombreux étudiants nous ont indiqué qu'il y avait une grande différence de traitement entre les étudiants de l'IUT de Grenoble et ceux de Valence, notamment pour GEA : à Valence, la session terminale a été annulée et pas à Grenoble. Nous nous interrogeons sur les raisons qui justifieraient cette inégalité de traitement. Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que nous avons des remontées concernant le fait que l'IUT ne dépendrait pas du cadrage de la CFVU.

Kevin SUTTON : Je pense qu'il doit s'agir d'un raccourci de communication de la part des IUT. Etant en contrôle continu intégral, ces formations ne dépendent pas du cadrage du PCP pour l'aménagement des évaluations terminales. Pour le reste, les MCCC sont bien entendu votées en CFVU.

Jacky CUVEX-COMBAZ : Si l'IUT 2 n'était pas concernée, ses MCCC ne seraient pas à l'ordre du jour de la CFVU aujourd'hui. En revanche, les MCCC de DUT n'ont jamais été présentées à la CFVU.

Kevin SUTTON : Aujourd'hui, ce sont les LP qui sont soumises au vote.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Apparemment les professeurs de GEA à Valence ont « inventé » une note de 15 avec un coefficient important. Avez-vous des informations à ce sujet ?

Kevin SUTTON : Nous poserons la question à la direction de l'IUT Valence.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ IUT 2

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'IUT 2 sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	5
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	9
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'IUT 2.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ DAEU-B (DFCA et DLST)

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Diplôme d'accès aux études universitaires B (DAEU-B) sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	5
Nombre de votants	40
Voix favorables	31
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU-B.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR LE

Anne BROUZET indique que les MCCC de la Licence 2 LEA/DEGL Anglais-Espagnol de Grenoble et Valence, approuvées par la CFVU le 30 avril 2020, sont de nouveau soumises au vote de la commission suite à la correction d'une erreur.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ LE

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR LE sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	35
Membres représentés	5
Nombre de votants	40
Voix favorables	32
Voix défavorables	5
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR LE.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR SHS

Anne BROUZET indique que trois modifications ont été annulées quelques heures avant la séance : les UE 3 et 5 de la L2 Psychologie ne sont finalement pas modifiées ; la matière Psychologie clinique de la santé de l'UE 6 de la L3 Psychologie n'est finalement pas modifiée.

Noémie DUTILLEUL : Nous avons pris contact avec les enseignantes pour avoir des précisions sur l'écrit de l'UE 5 Neurosciences de la L2 Psychologie ; elles nous ont indiqué qu'il s'agirait de QCM et de questions ouvertes en ligne. Il nous paraît important de savoir ce qui est entendu pas « questions ouvertes ».

Florian DELMAS : Il s'agit sans doute d'une question de réflexion qui nécessite la connaissance du cours et qui demande une rédaction de quelques lignes.

Noémie DUTILLEUL : Nous souhaiterions connaître le nombre de lignes.

Florian DELMAS : Je ne suis malheureusement pas en mesure de vous répondre sur le format détaillé de l'examen de ma collègue.

Gwenaël DELAVAL : Les questionnaires en ligne qui ont été introduits sans définition précise peuvent vouloir dire tout et n'importe quoi, et nous le regrettons. Dans ces conditions, une dissertation avec un sujet et un champ texte en dessous peut tout à fait correspondre à un questionnaire en ligne avec une question ouverte.

Florian DELMAS : Etant donné que la L2 de Psychologie compte presque 400 étudiants, je suppose qu'il s'agira plutôt d'une réponse courte. Le souci actuel est de limiter la longueur des devoirs que les étudiants nous renverront. L'important est que les étudiants soient dans les meilleures conditions possibles pour répondre, et que l'évaluation soit pertinente. Par ailleurs, je ne doute pas que ma collègue donne des détails et des informations aux étudiants s'ils la sollicitent.

Kevin SUTTON : Il est fondamental que la consigne soit très claire, tout comme la description du type d'exercice, dans la communication du département vis-à-vis des étudiants.

Antonin BECKER : Je ne pense pas que l'enjeu soit uniquement de bien communiquer les modalités d'examens auprès des étudiants ; il s'agit surtout de savoir ce que l'on entend par questionnaire en ligne. Pour moi, il s'agit de QCM, mais en réalité on constate que cela peut facilement correspondre à des examens écrits en ligne dissimulés sous l'appellation « questionnaire en ligne ». Le fait d'avoir introduit cette notion dans le PCP laisse une brèche énorme dans l'interprétation que l'on peut en faire.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ SHS

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR SHS sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	34
Membres représentés	5
Nombre de votants	39
Voix favorables	30
Voix défavorables	3
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR SHS.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) du CUEF

Anne BROUZET rappelle que les MCCC du CUEF sans modification sous soumises au vote conformément à la demande de la CFVU. Seul le DU LLFC est concerné par des modifications en raison de cours mutualisés avec LLASIC.

Gwenaël DELAVAL : S'il n'y a pas de modification du temps de composition ni de la forme écrite de l'examen, la modification consiste à passer d'un examen sur table en présentiel à un examen en ligne. Certains questionnaires en ligne de cette composante consistent en des questions ouvertes avec de la production d'écrit, avec parfois plusieurs paragraphes à rédiger dans des champs textes.

Kevin SUTTON : Le PCP autorisant le basculement à distance, les MCCC qui n'ont aucune modification sont tout à fait conformes au PCP et il n'y a pas de changement des MCCC du point de vue de la forme. Les exercices initiaux n'étaient pas précisés dans les MCCC d'origine.

Gwenaël DELAVAL : Cela montre bien qu'il ne s'agit pas que d'une question de forme, mais aussi d'une question de fond. Un examen sur table en présentiel n'est pas l'équivalent d'un examen sous forme de questionnaire en ligne.

Kevin SUTTON : L'exercice n'est effectivement pas le même mais les MCCC initiales ne précisent pas qu'il s'agit d'un devoir sur table.

Gwenaël DELAVAL : Sommes-nous là uniquement pour vérifier la forme réglementaire, ou également pour discuter du fond ?

Kevin SUTTON : Nous discutons forcément aussi des éléments de fond, pour mieux comprendre ce qui est transcrit dans la forme. Ici, il n'y a pas d'adaptation de la forme, donc il n'y a rien à voter. Il y a une distinction entre les objets de discussion et les objets de délibération.

Gwenaël DELAVAL : Je trouve ce discours absolument hallucinant. La discussion comme la décision porte bien à la fois sur la forme réglementaire et sur le fond. S'il y a une modification sur le fond, il faut bien qu'une décision qui soit prise.

Kevin SUTTON : Le document d'origine des MCCC du CUEF n'a pas à être modifié.

Gwenaël DELAVAL : Vous dites qu'il faut faire confiance aux enseignants, et en même temps certains collègues trouvent tous les moyens possibles et imaginables pour se cacher dans les trous juridiques du texte afin d'éviter d'avoir à repasser leurs MCCC, ce que l'on déplore. Ce n'est pas qu'une question réglementaire ; à partir du moment où la modalité d'examen est modifiée, il devrait y avoir une discussion puis une décision de la CFVU. Vous êtes en train de légitimer le fait que des composantes utilisent les brèches du PCP.

Kevin SUTTON : Il ne s'agit pas de légitimer cela. Ces discussions ont normalement lieu dans le cadre du Conseil de composante et de l'équipe pédagogique. Je ne veux pas partir du postulat que les équipes pédagogiques cherchent à mettre en difficulté les étudiants. Je pense qu'elles ont fait ces choix d'exercices dans une logique constructive. Le PCP définit des possibilités d'adaptation. J'entends parfaitement vos craintes, et il y aura toujours des dérives.

Gwenaël DELAVAL : Ce ne sont pas des craintes, ce sont des preuves que nous portons à la connaissance des élus de la CFVU, des éléments concrets montrant que le cadrage du PCP n'était pas assez important et que nous aurions dû être beaucoup plus rigoureux sur sa rédaction.

Caroline BERTONECHE : Nous avons fait ce que nous pouvions. Les cadrages ne sont jamais parfaits.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique
→ CUEF

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du CUEF sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	5
Nombre de votants	38
Voix favorables	30
Voix défavorables	8
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du CUEF.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
3. Approbation des tarifs de formation continue
   → Par Marc ODDON
4. Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
5. Questions diverses

Tarifs des formation de l'UGA :

- en formation continue
- en apprentissage

Marc Oddon,
Vice-Président Formation continue,
Apprentissage et Insertion
professionnelle

Rappel sur la formation continue

L'UGA accueille, en plus des étudiants poursuivant leur parcours de formation initiale, des publics qui relèvent de la formation continue

→ à titre individuel

→ ou par le biais de conventions avec des entreprises ou des organismes financeurs

L'université établit une relation particulière avec ses usagers, régie par des textes qui imposent des obligations, que nous devons respecter comme tout organisme dispensateur de formation continue.

Certaines formations sont **ouvertes au public en reprise d'études** aux côtés des étudiants (l'ensemble de l'offre accréditée et une partie des DU) : on parle de formations mixtes formation initiales/ formation continue.

D'autres formations sont **dédiées au public en formation continue ou en apprentissage**.

Rappel sur la formation continue

- **Les dispositifs de financement en formation continue :**
  - Compte personnel de formation (CPF),
  - CPF de transition professionnelle,
  - Congé de formation professionnelle du secteur public,
  - Plan de développement des compétences élaboré par l'entreprise,
  - Aide individuelle à la formation (AIF) de Pôle Emploi.

- **Un contrat d'alternance relève de la formation continue** : le contrat de professionnalisation. Il est financé par les OPCO. Le contrat d'apprentissage, lui, ne relève pas de la formation continue.

La gestion des contrats et conventions de formation continue et la perception des recettes est assurée par des équipes positionnées soit dans les services centraux de la DFCA soit au sein des UFR (IUT1, IUT2, IUT de Valence, SHS, FEG, Droit, MEDIAT, Santé).

Tarif des formations en formation continue

Par sa délibération du 23 janvier 2020, le Conseil d'administration de l'UGA a confié au Président la compétence de fixer les tarifs de formation après avis de la CFVU. A l'issue de leur présentation en CFVU, les tarifs seront donc proposés à la validation du Président via un arrêté.

Le tableau récapitule, par UFR et par formation ou grade, les **frais de formation** applicables à la formation continue. Selon l'UFR, ils sont soit forfaitaires pour l'année, soit horaires, soit par UE, soit ECTS.
Ces frais de formation s'ajoutent aux **droits d'inscription à l'université**.

Pour rappel, dans le cas où un candidat en reprise d'étude ne parvient à lever aucun financement (refus de son entreprise, etc.), et qu'il ne demande aucun accompagnement spécifique, alors l'UGA a l'obligation de le traiter de la même façon qu'un étudiant : seuls les droits d'inscription à l'université lui sont facturés.

Si ce candidat a besoin d'un suivi de son assiduité, d'un accompagnement, ou de conseils spécifiques, alors lui sont appliqués des **frais de gestion**.

Les règles d'application de ces tarifs et d'exonérations de certains publics (comme les agents de l'UGA) sont définies par une **note de cadrage**.

Rappel sur le financement de l'apprentissage

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel :

- A compter du 1/01/2020, les branches professionnelles ont la responsabilité du financement des contrats d'apprentissage, *via* les opérateurs de compétences (OPCO)
- Au 31/12/2019, fin de la compétence de principe de la Région qui assurait, par une subvention de fonctionnement, le financement des Centres de Formation par l'Apprentissage (CFA) ; sa compétence subsiste à la marge.
- **Chaque branche professionnelle détermine**, par l'intermédiaire de sa commission paritaire nationale de l'emploi notamment, **le niveau de prise en charge pour chaque diplôme relevant de son périmètre**.
- France compétences est l'organisme national en charge de la régulation de ces coûts
- La détermination de ces coûts-contrats par les branches s'est basée sur les coûts remontés chaque année par les CFA et publiés par les Préfets.
- Ce système ne s'applique pas aux 3 fonctions publiques.
- A noter : la formation est absolument gratuite pour l'apprenti, c'est une obligation légale

Tarifs des formations en apprentissage

Dans ce contexte, l'UGA choisit de ne pas fixer de tarifs par diplôme mais de facturer le niveau de prise en charge décidé par la branche :

- Dans la mesure où les coûts fixés nationalement sont régulés et en conformité avec la réalité des coûts
- Pour ne laisser aucun reste à charge à l'entreprise
- Pour simplifier la lisibilité des coûts de l'apprentissage dans un système déjà très complexe

Les employeurs du secteur public obéissent à des règles spécifiques : le coût de formation est financé directement par l'employeur, par convention avec le CFA.

- **Fonction publique territoriale :** le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) contribue aux frais de formation des apprentis à hauteur de 50 % des frais de formation des apprentis, aux côtés de la collectivité. Le tarif fixé par l'UGA correspond aux tarifs fixés (taux de carence) par décret du 13 sept. 2019 :
  - Master, Diplôme de niveau 7 : 7 500 €
  - Licences, Diplômes de niveau 6 : 6 800 €
  - DUT, diplômes de niveau 5 : 7 600 €
- **Fonctions publiques d'Etat et hospitalière** : Le tarif fixé par l'UGA correspond à 50% de ces montants, dans la mesure où il n'existe pas de prise en charge équivalente à celle du CNFPT.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Vous indiquez que vos filières sont en danger. Est-ce que le fait de laisser l'entièreté du prix de la formation à la charge de l'université ne va pas dans le sens d'une redynamisation de ces filières, étant donné que ni l'étudiant, ni l'entreprise n'ont de reste à charge ?

Marc ODDON : Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question. Par exemple, la fonction hospitalière devra financer les 8 000 € sur ses fonds propres pour avoir un apprenti, sans avoir aucune prise en charge, et en plus du salaire à lui verser. Nous proposons d'appliquer une réduction de 50 % en attendant que le décret soit publié. Cela permet de répondre immédiatement à une collectivité quant au prix, quel que soit son statut.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Est-ce que le fait de fixer ces coûts redynamise ces filières ?

Marc ODDON : Nous pensons que le fait d'avoir un déterminisme sur le prix et d'afficher ces 50 % par rapport au taux de carence (taux moyen fixé par l'Etat), est un engagement fort de l'université pour le maintien et le soutien de ces filières de formation.

Gwenaël DELAVAL : A quoi correspondent les lignes « Droits d'inscription Mobilité internationale 1 et 2 » ?

Marc ODDON : Il doit s'agir de la prise en compte des frais liés à la mobilité internationale prévue dans la formation d'ingénieur. A Polytech, une mobilité internationale est inscrite dans le cahier des charges pour la deuxième année d'apprentissage.

Gwenaël DELAVAL : S'agit-il de mobilité internationale entrante ou sortante ?

Anne BROUZET : De mobilité sortante.

Marc ODDON : Il est en effet très compliqué d'établir des contrats d'apprentissage ou d'alternance en mobilité entrante.

Gwenaël DELAVAL : J'ai l'impression que les tarifs de ces deux lignes sont calqués sur les frais d'inscription des étudiants étrangers qui ont été décidés l'année dernière.

Marie LEMAIRE : Nous allons vérifier s'il s'agit bien des frais de mobilité de Polytech.

En fin de séance, Marc ODDON indiquera que la mobilité des ingénieurs, comprise dans la tarification, ne nécessite pas de ligne supplémentaire. Par conséquent, les deux lignes « Droits d'inscription Mobilité internationale 1 » et « Droits d'inscription Mobilité internationale 2 » doivent être supprimées du tableau.

Au regard du nombre de membres ayant dû quitter la réunion, il sera alors convenu de reporter le vote des tarifs de formation continue à la prochaine séance.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
3. Approbation des tarifs de formation continue
4. Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

→ Par Sophie BLAISE, Nicolas TERZI, Caroline VISERY, Jean-François REDON

5. Questions diverses

DIU de Techniques Avancées en phlébologie

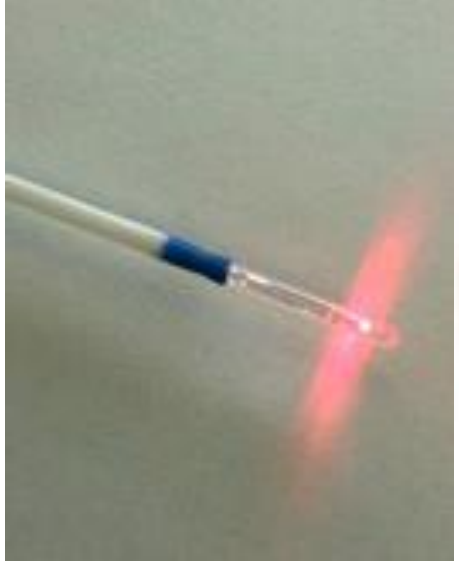

Pr Blaise Sophie
Médecine Vasculaire

6 mai 2020
CFVU Université Grenoble Alpes

Équipe pédagogique

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- **Pr Sophie BLAISE, Université de Grenoble**
SBlaise@chu-grenoble.fr
- Pr Gilles PERNOD, Université de Grenoble
GPernod@chu-grenoble.fr
- Pr Stéphane ZUILY, Université de Nancy
SZuily@chru-nancy.fr
- Pr Marie-Antoinette SEVESTRE, Université d'Amiens
sevestre.marie-antoinette@chu-amiens.fr
- Pr Joël CONSTANS, Université de Bordeaux,
joel.constans@chu-bordeaux.fr
- Pr Guillaume MAHE, Université de Rennes,
Guillaume.mahe@chu-rennes.fr
- Pr Isabelle QUERE, Université de Montpellier, i-quere@chu-montpellier.fr

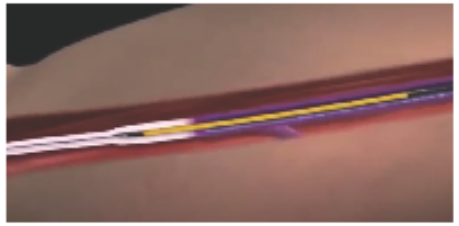

PERSONNE RESSOURCE

Contact administratif

- M. Charly MOREAU
charly.moreau@univ-grenoble-alpes.fr
04 76 63 71 20

Informations pratiques

ORGANISATION DE LA FORMATION

Période de formation : octobre 2020 à juillet 2021

Lieux de formation : séminaires organisés sur Bordeaux, Rennes, Amiens, Nancy et Grenoble

- **Option 1 : PARCOURS COMPLET 48h**
- Présentiel 35h : 5 séminaires d'une journée
- E learning 13h (cours sonorisés avec diapositives et QCM à valider en ligne)

Présence obligatoire aux 5 journées
10 demi-journées de stage pratique

- **Option 2 : PARCOURS DISPENSÉ 27h**
(sur justificatif des actes en phlébologie)
- Présentiel 14h : 2 séminaires d'une journée
- E learning 13h (cours sonorisés avec diapositives et QCM à valider en ligne)

Présence obligatoire à 2 journées
10 demi-journées de stage pratique

MODALITÉS PRATIQUES

Inscription :

- Admissibilité sur dossier
- Ouverture des candidatures sur site mi-mai 2020:
https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/

Coût de la formation :

- **Formation continue :**
- Option 1 : 2000€
- Option 2 (publics bénéficiant d'une dispense aux enseignements 1-3-4) : le tarif est porté à 1000€

- **Formation initiale :** 1300€

UGA
FACULTÉ DE MÉDECINE Université Grenoble Alpes

Diplôme Inter -Universitaire (DIU)

TECHNIQUES AVANCÉES EN PHLÉBOLOGIE

- Une année universitaire (octobre à juillet)
- **Parcours complet : 48h**
Présentiel :35h
E-learning : 13h
- **Parcours dispensé : 27h**
Présentiel : 14h
E-learning : 13h
- Examen final en présentiel lors du dernier séminaire

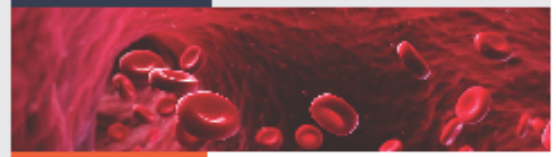

UGA
FACULTÉ DE MÉDECINE Université Grenoble Alpes

Contexte de la création du DIU

création d'un DIU à la demande du Collège des enseignants en Médecine Vasculaire (CEMV) et de la Société Française de Médecine Vasculaire (SFMV)

<u>Formations actuelles:</u>

Journées DES de Médecine Vasculaire dans certains centres (Grenoble, Rennes, Nancy)
DU de Phlébologie Chirurgicale de Strasbourg
DU de Phlébologie Paris Sorbonne Université
Attestation thermique Grenoble 2011 + Amiens 2019

→ DIU avec portage centralisé sur l'Université de Grenoble

→ formation homogène sur le territoire

→ suppression à court terme des journées DES et des attestations thermiques

Projet (1): contenu pédagogique

6 Universités: Grenoble, Amiens, Rennes, Bordeaux, Nancy, Montpellier

Candidats: internes DES Med Vasc (uniquement année consolidation)
+ Médecin vasc, chir vasc et radio vasc
E-learning 13h (plate forme angioweb avec temps de connection)
5 journées en présentiel (dont 2 attestations thermiques 1 et 2)

Bordeaux: bases fondamentales
Amiens :thermique niveau I
Nancy: sclérothérapie
Rennes: chirurgie et radiologie interventionnelle
Grenoble: thermique niveau II

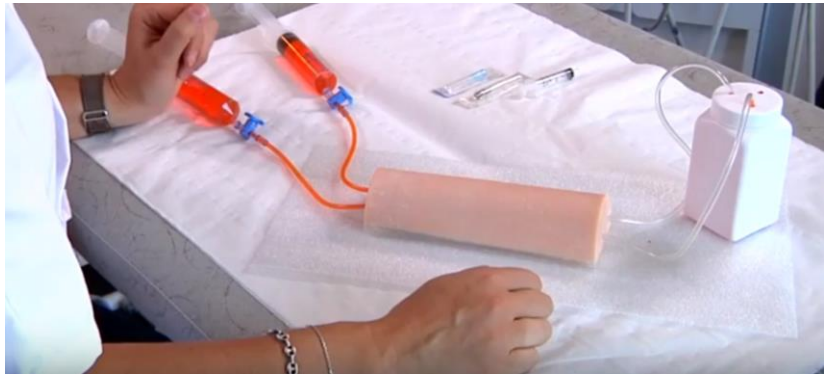

Membres fantômes et ateliers de simulation
Port folio des Stages pratiques avec maîtres de stage (20 procédures)

Projet (2): contenu pédagogique

Formation au-delà du niveau DES Médecine Vasculaire +++
Bases fondamentales
Sclérothérapie- Echosclérose mousse
Laser et radiofréquence endo vasculaire
Chirurgie

Maîtriser l'ensemble des techniques pour un traitement personnalisé optimal = le médecin vasculaire

(écho-doppler, pas de bloc opératoire)

Bilan Quantitatif de l'attestation thermique sur Grenoble depuis 2012

	Nb Séminaires	Nb Niveau I	Nb Niveau II
2012	2 + 1	39	8
2013	2 + 2	35	20
2014	2 + 2	38	18
2015	2 + 2	35	22
2016	2 + 2	44	21
2017	2 + 2	46	24
2018	2 + 2	45	26
2019	1 + 1	26	12
Total	**15 + 14**	**308**	**151**
2019 pré-inscrits	*1 + 1*	*30*	*17*
2020 pré-inscrits	*2 + 2*	*38*	*6*

NB: 303 médecins, 4 chirurgiens et un radiologue, tous vasculaires

Le programme

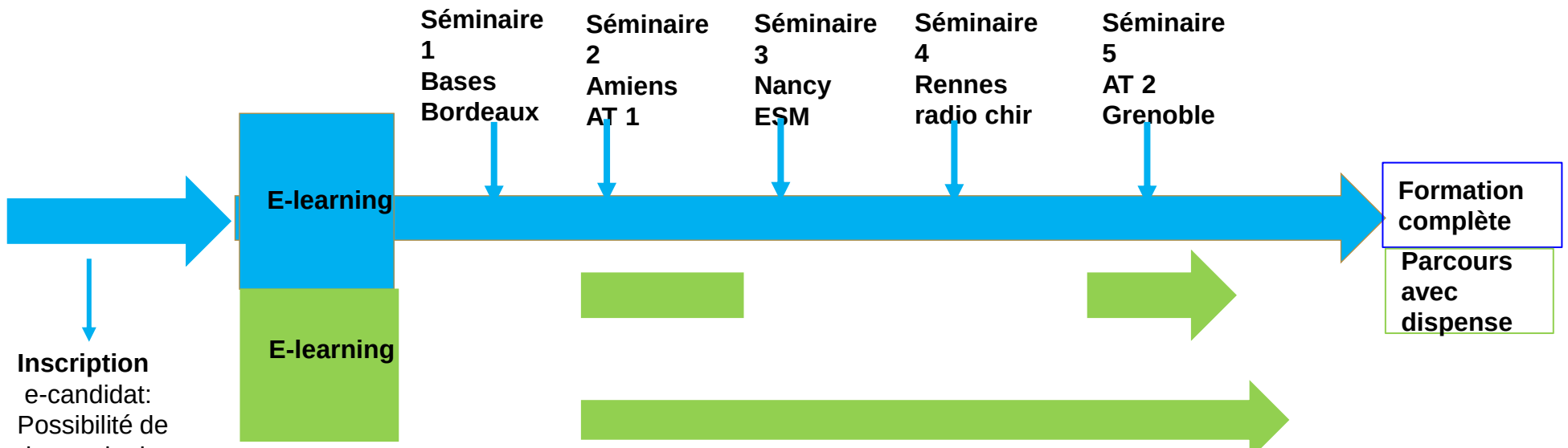

Effets financiers

DIU
-centralisé à Grenoble (centralisation des inscriptions pour ratio internes/autres), répartition financière : intervenants, convention des locaux…
-répartition des bénéfices : 30 % Grenoble puis le reste entre les 6 facultés

FI 1300 € pas de droits d'inscription en plus (N=40)

public FC Niveau 1 2000 € (N=5)

public FC Niveau 2 après validation de la dispense (validé par le comité pédagogique) avec suivi uniquement de 2 modules thermiques 1000 € (N=40)

Équipe pédagogique

RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES

- **Pr Sophie BLAISE, Université de Grenoble**
  SBlaise@chu-grenoble.fr
- Pr Gilles PERNOD, Université de Grenoble
  GPernod@chu-grenoble.fr
- Pr Stéphane ZUILY, Université de Nancy
  SZuily@chru-nancy.fr
- Pr Marie-Antoinette SEVESTRE, Université d'Amiens
  sevestre.marie-antoinette@chu-amiens.fr
- Pr Joël CONSTANS, Université de Bordeaux,
  joel.constans@chu-bordeaux.fr
- Pr Guillaume MAHE, Université de Rennes,
  Guillaume.mahe@chu-rennes.fr
- Pr Isabelle QUERE, Université de Montpellier, i-quere@chu-montpellier.fr

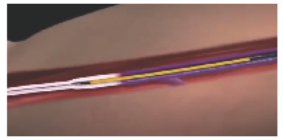

PERSONNE RESSOURCE

Contact administratif

- M. Charly MOREAU
  charly.moreau@univ-grenoble-alpes.fr
  04 76 63 71 20

Informations pratiques

ORGANISATION DE LA FORMATION

Période de formation : octobre 2020 à juillet 2021

Lieux de formation : séminaires organisés sur Bordeaux, Rennes, Amiens, Nancy et Grenoble

- **Option 1 : PARCOURS COMPLET 48h**
  - Présentiel 35h : 5 séminaires d'une journée
  - E learning 13h (cours sonorisés avec diapositives et QCM à valider en ligne)

  Présence obligatoire aux 5 journées
  10 demi-journées de stage pratique

- **Option 2 : PARCOURS DISPENSÉ 27h**
  (sur justificatif des actes en phlébologie)
  - Présentiel 14h : 2 séminaires d'une journée
  - E learning 13h (cours sonorisés avec diapositives et QCM à valider en ligne)

  Présence obligatoire à 2 journées
  10 demi-journées de stage pratique

MODALITÉS PRATIQUES

Inscription :

- Admissibilité sur dossier
- Ouverture des candidatures sur site mi-mai 2020: https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/

Coût de la formation :

- **Formation continue :**
  - Option 1 : 2000€
  - Option 2 (publics bénéficiant d'une dispense aux enseignements 1-3-4) : le tarif est porté à 1000€
- **Formation initiale :** 1300€

UGA FACULTÉ DE MÉDECINE Université Grenoble Alpes

Diplôme Inter -Universitaire (DIU)

TECHNIQUES AVANCÉES EN PHLÉBOLOGIE

- Une année universitaire (octobre à juillet)
- **Parcours complet : 48h**
  Présentiel :35h
  E-learning : 13h
- **Parcours dispensé : 27h**
  Présentiel : 14h
  E-learning : 13h
- Examen final en présenti lors du dernier séminaire

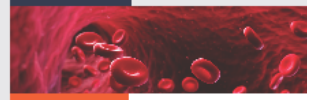

UGA FACULTÉ DE MÉDECINE Université Grenoble Alpes

Les objectifs du DU

Maîtriser la connaissance et la compétence de l'ensemble des techniques thérapeutiques en phlébologie interventionnelle afin de pouvoir proposer au patient le meilleur traitement personnalisé.

La compétence portera surtout sur la pratique et les techniques concernant :

- La sclérothérapie notamment écho-guidée
- La pratique des traitements endo-vasculaires thermiques
- Les fondamentaux chirurgicaux

Les sous-groupes d'objectifs sont :

- Maîtrise des bases fondamentales de l'insuffisance veineuse, de la cartographie veineuse
- Maîtrise des connaissances et compétence en sclérothérapie-échosclérose mousse
- Maîtrise des connaissances et compétence en traitements endo-vasculaires thermiques par laser et radiofréquence
- Connaissance des techniques de chirurgie veineuse
- Connaissance des techniques en radiologie interventionnelle

Public concerné

- **Nombre de participants minimum :**
  - Formation initiale : 18
  - Formation continue : 18
- **Nombre de participants maximum**
  - Formation initiale : 40
  - Formation continue : 35

QUI ?

Interne en DES de médecine vasculaire (dernière année niveau consolidation)
Médecin vasculaire
Chirurgien vasculaire
Radiologue vasculaire

Programme pédagogique du cursus

Séminaire 1 : Module Bases fondamentales et Généralités (Bordeaux)
Bases fondamentales de l'insuffisance veineuse: physiologie, évolution, complication, principes des traitements
Cartographie veineuse. Stratégies thérapeutiques personnalisées.

Séminaire 2 : Module thermique 1 (Amiens)
Maîtrise des connaissances
Compétence en traitements endo-vasculaires thermiques par laser et radiofréquence.
Atelier sur membres fantômes avec matériel endovasculaire.

Séminaire 3 : Module sclérothérapie (Nancy)
Maîtrise des connaissances théoriques, indication, contre-indication, état de la littérature
Compétence en sclérothérapie-échosclérose mousse.
Atelier sur membres fantômes

Séminaire 4 : Module chirurgie vasculaire et radiologie vasculaire interventionnelle (Rennes)
Connaissance des techniques de chirurgie veineuse
Connaissance des techniques en radiologie interventionnelles. Principe des recanalisations veineuses aigues et chroniques

Séminaire 5 : Module thermique 2 (Grenoble)
Maîtrise des connaissances et compétence en traitements endo-vasculaires thermiques par laser et radiofréquence

Formation à distance : 13h
26 e-learning, capsules de maximum 30 minutes

Stage pratique :
10 demi-journées dont 10 procédures en échosclérothérapie et 10 procédures en thermique endo-vasculaire

Contrôle des connaissances

- examen écrit à la fin du dernier séminaire avec épreuve par QCM
- livret de stage signé
- soutenance orale du rapport de stage avec la liste des procédures interventionnelles auxquelles le candidat a participé ou a réalisé (10 minimum pour échosclérothérapie, 10 minimum pour les procédures endovasculaires thermiques)

- Délibérations -

Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
→ Création du DIU Techniques avancées en phlébologie

La création du DIU Techniques avancées en phlébologie est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	31
Membres représentés	5
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DIU Techniques avancées en phlébologie.

Université Claude Bernard Lyon 1

UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

DIU Assistance Respiratoire Lyon - Grenoble

Les Besoins

- Recours très fréquent à l'assistance respiratoire dans des domaines variés (**pré-hospitalier, urgences, pneumologie, anesthésie, réanimation, unités de surveillance continue**)
- Publics concernés issus des différentes filières du soin critique : médecins, kinésithérapeutes, infirmières
- Importance de la compréhension de ces techniques - Rôle délétère pour le patient d'une mauvaise utilisation de la ventilation artificielle
- **Hormis un DU sur la ventilation artificielle** dispensée au sein de l'université d'Angers, il n'y a **pas d'autre formation qui traite de l'ensemble de la ventilation artificielle**
- Antériorité de l'existence d'un DIU Lyon-Marseille actuellement en « *stand by* »

Les Objectifs

- **Améliorer la prise en charge des pathologies respiratoires aiguës et chroniques** des patients hospitalisés en réanimation ou aux urgences pour une insuffisance respiratoire aigüe
- **Comprendre la physiopathologie** des pathologies respiratoires aiguës
- **Comprendre la physiopathologie** de la ventilation artificielle

Le comité Pédagogique

Le Conseil pédagogique est composé de :

- Pr Claude GUERIN (UCBL)
- Dr Martin COUR (UCBL)
- Pr Laurent ARGAUD (UCBL)
- **Pr Nicolas TERZI (Université de Grenoble Alpes)**
- **Pr Carole SCHWEBEL (Université de Grenoble Alpes)**

Format Pédagogique

1 Année Universitaire

Enseignements Magistraux – Travaux Dirigés et Pratiques

Volume d'enseignement total: **100 heures**

4 modules présentiels de 2 jours (2 à Lyon – 2 à Grenoble) : 60 heures

Travail à distance à réaliser avant chaque module (Travail estimé à 10h) : 40 heures évaluées par QCM

Evaluation

Présence obligatoire à chacun des modules

Examen Ecrit sous forme de QCM

Moyenne nécessaire à l'examen écrit

Examens sur le site de l'université où les étudiants sont inscrits

Tarifs

Effectif prévisionnel :	Répartition par public à Grenoble		_Si DIU Préciser sur Grenoble les effectifs pour ouvrir
Global (max) :	FI : 7	FC : 13	40 dont 20 à Grenoble
Global (Min) :	FI : 4	FC : 8	A Grenoble

Tarif : 1500 €

Montant public formation initiale : 1000 €

- Délibérations -

Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
→ Création du DIU Assistance respiratoire

La création du DIU Assistance respiratoire est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	6
Nombre de votants	36
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DIU Assistance respiratoire.

DIPLÔME UNIVERSITAIRE DE TRAIL RUNNING

VISERY Caroline

Université Grenoble Alpes

SOMMAIRE

- 1. L’EQUIPE
- 2. MARCHE ET TENDANCES
- 3. POURQUOI CETTE FORMATION ET POUR QUI ?
- 4. OFFRE DE FORMATION
- 5. ORGANISATION
- 6. CONTENU
- 7. COÛT DE LA FOMATION

1.L'EQUIPE

SAMUEL VERGÈS

Chercheur en physiologie de l'exercice, porteur de la Chaire UGA Montagne Altitude Santé, ancien sportif de haut-niveau et Conseiller Technique et Sportif.
Rôle: Ingénierie de formation et intervention, conseil/expertise scientifique

LAURE DESMURS

Enseignante UFRSTAPS Grenoble en Athlétisme, Trail, Intervenante sur les composantes énergétiques, force et entraînement.
Membre du team trail CIMALP.
Rôle : Analyse de l'intervention, de l'entraînement, partage d'expériences)

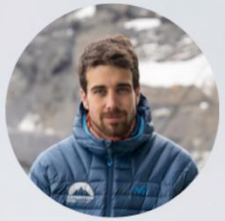

AXEL PITTET

Communicant, Pdt. de PowerPeps, Organisateur du Trail de la Dent de Crolles/trail du Moucherotte, Enseignant Market/Comm'/Event. diplômé DU Trail Font-Romeu.
Rôle : Communication et Marketing, gestion de projet et conseil événementiel.

CAROLINE VISERY

Enseignante agrégée à l'UFR STAPS de Grenoble, pratiquante du trail et des raid multisport.
Compétences : analyse de l'intervention et de l'entraînement
Rôle : coordination de l'équipe, Ingénierie de formation, conseil/ expertise dans la pratique du trail et des sports et outdoor

JULIEN BRUGNIAUX

Enseignant-Chercheur en physiologie de l'exercice.
Compétences : physiologie de l'exercice et de l'altitude.
Rôle : ingénierie de formation et intervention, conseil/expertise scientifique

2.MARCHE ET TENDANCES

-13 millions de coureurs en France
-1 million de traileurs (+80% depuis 2014)
-3000 courses (1ère nation au monde)
- 1170 euros de dépenses/an

57% font partis des CSP+

Et l'Isère dans tout ça ?

> **2ÈME** DÉPARTEMENT EN PRATIQUE TRAIL

> **1ER** DÉPARTEMENT EN TERME DE PRATIQUE CROISÉE ET DE STATION DE TRAIL

> **270 ÉVÉNEMENTS DONT 8 ULTRA TRAILS**

ENVIRONNEMENT GÉOGRAPHIQUE ATTRACTIF AVEC DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DISCIPLINE JEUNE ET INNOVANTE, EN PLEINE ÉVOLUTION EN COURS DE STRUCTURATION

FAIBLE OFFRE DE FORMATION EN FRANCE

AUCUNE FORMATION DIPLÔMANTE EN RHÔNE-ALPES

NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE UNIVERSITAIRE INTÉGRÉE ET MULTIDISCIPLINAIRE

CRÉATION D'UN DIPLÔME UNIVERSITAIRE SUR LE TRAIL-RUNNING À GRENOBLE

3. POURQUOI CETTE FORMATION ET POUR QUI ?

- Répondre à une **demande de formation de plus en plus importante** et palier à une offre quasi inexistante notamment en Rhône Alpes

- Proposer une **formation structurée, pluridisciplinaire,** s'appuyant des structures spécialistes de formation et de recherche

- Apporter une **formation moderne et individualisée** répondant aux attentes du public cible sur le fond et la forme

- Des pratiquants de tous niveaux

- Des enseignants, entraîneurs, coachs, préparateurs physiques, accompagnateurs en moyenne montagne en formation ou diplômés *(brevet fédéral et diplôme d'Etat)* voulant une spécialisation dans le trail running et plus largement les activités outdoor *(raids, etc)*

- Des professionnels de santé désirant développer leur activité vers la course tout terrain

- Des professionnels accompagnant la pratique et l'organisation du sport outdoor *(industriels, aménageurs, etc)*

4. OFFRE DE FORMATION

- Formation modulaire par blocs de compétences *(tronc commun + spécialités optionnelles)*
- Apport théorique et mise en oeuvre pratique sur le terrain.
- Formation présentielle et non-présentielle *(E-learning)*, rythme alterné : formation à distance en E-learning *(pré requis avec évaluation en ligne) – formation présentielle (par module)*
- **Principaux sujets abordés** : état des lieux du trail aujourd'hui, spécificité énergétique motrice et psychologique du trail, enjeux de santé et médicaux, facteurs de performance, approche sociologique et marketing

UN TRONC COMMUN + 3 MODULES AU CHOIX

Entrainement et performance

Santé et prévention

Marketing et évènementiel

Validation du DU

= Tronc commun + 2 modules (**90h de formation**)*

+ Mémoire et soutenance orale

Possibilité de suivre un **module à la carte*

5. ORGANISATION

4 STAGES : un stage par module

1er Stage (20 au 23 janvier 2021) : TRONC COMMUN

2ème Stage (24 au 27 mars) : ENTRAINEMENT ET PERFORMANCE

3ème Stage (5 au 8 mai) : MARKETING ET EVENEMENTIEL

4ème Stage (2 au 5 juin) :SANTE ET PREVENTION

6. CONTENU

TRONC COMMUN ***28 heures***

(23 heures présentiel / 4h45 E-learning)

-Approche sociologique du trail
-Historique, organisation et état des lieux du trail aujourd'hui
-Spécificités bioénergétiques du trail
-Contraintes neuromusculaires du trail
-La motricité du traileur
-Trail et nutrition
-Approche psychologique du trail

Module Santé et prévention ***31 heures***

(28h heures présentiel / 3 heures E-learning)

-Pathologies associées à la pratique du trail
-Prévention des problèmes de santé du traileur
-Trail et publics particuliers
-Trail et sport-santé
-Nutrition et santé

Module Entraînement-Performance ***31 heures***

(28 heures présentiel / 3h E-learning)

-Evaluation du traileur
-Préparation physique
-Planification de l'entraînement
-Gestion des compétitions
-Adaptation de l'organisme à un environnement extrême
-Préparation mentale
-Prévention des blessures en trail running
-Aspects matériel
-Témoignages athlètes

Module Marketing - Evénementiel ***31 heures***

(25 heures présentiel / 6 heures E-learning)

-Concepts Clés et Marketing
-Produits et service dans le sport outdoor et le Trail-Running
-Aménagement et promotion du territoire
-Management de projets événementiels

7. COÛT DE LA FORMATION

- Tarifs Formation initiale :

TC + 2 modules : 1500€
TC + 3 modules : 1900€

- Tarifs Formation continue :

TC + 2 modules : 1900€
TC + 3 modules : 2300€

- Module à la carte :

650 euros

AVEC L'APPUI DE FLEXI TLV…

- Aide à la construction d'un projet **modulaire**, **flexible** construit autour des **compétences**

- Aide financière dans la première campagne de communication pour la promotion du Diplôme Universitaire

-> Cet appui financier du projet FlexiTLV, **de l'ordre de 15 000 euros**, pourra permettre de recourir à un prestataire externe pour des actions de communication ciblées, en complément des actions « classiques » de l'UGA (affichage web, relais sur les réseaux sociaux UGA, conception graphique …)

UNE FORMATION…

- INNOVANTE
- MODERNE
- REPONDANT A UN BESOIN DE FORMATION IDENTIFIE
- BASEE SUR UNE PRATIQUE EN PLEIN ESSOR
- ET QUI S'ANCRE DANS UN ENVIRONNEMENT ATTRACTIF

- Délibérations -

Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
→ Création du DU Trail running

La création du DU Trail running est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	7
Nombre de votants	34
Voix favorables	0
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création du DU Trail running.

Modifications rétroactives RDE 2019/2020 DU Diplôme Supérieur d'Aptitude à l'Enseignement du Français Langue Etrangère - CUEF

- **Ajout du régime FC et du tarif associé**

- Au cours de la saisie du RDE pour l'année 2019/2020 sur la plateforme dédiée Sphinx, le régime FC n'a pas été activé, par erreur.

- Le RDE a donc été approuvé en CFVU du 14/11/2019, avec uniquement le régime FI.

- Au moment du recrutement des stagiaires FC, accueillis depuis le 17/01/2020, le CUEF a donc constaté l'impossibilité d'inscrire ce public

- Le CUEF sollicite, afin de régulariser la situation administrative des stagiaires, la modification rétroactive du RDE 2019/2020 et la prise en compte du régime FC et du tarif associé de 1 950 € + 57 € (BU 34 € + frais de gestion 23 €)

- Délibérations -

Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
→ Ajout du régime Formation continue et du tarif associé pour le DSA FLE pour l'année 2019/2020

L'ajout du régime Formation continue et du tarif associé pour le Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du FLE pour l'année 2019/2020 est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	7
Nombre de votants	31
Voix favorables	0
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'ajout du régime Formation continue et du tarif associé pour le Diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du FLE pour l'année 2019/2020.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
3. Approbation des tarifs de formation continue
4. Approbation des demandes de création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
5. Questions diverses

Emmy MARC : La date limite de retour des candidatures pour le DU FLE en formation initiale est fixée au 16 juin, avec justification de la validation de la L2, or les résultats de la L2 n'auront pas encore été publiés à cette date.

Jean-François REDON : Nous le signalerons à la composante.

Yasmine TOUHAMI : Lors de la dernière séance, nous avons évoqué les contrôles d'assiduité indiqués dans les MCCC de l'UE STReSS de Médecine. Les étudiants n'ont pas reçu d'informations à ce sujet. Avez-vous eu des réponses de la part de la Faculté de Médecine ?

Kevin SUTTON : J'ai envoyé un mail à la faculté et le Doyen m'a indiqué qu'il ferait le nécessaire.

José LABARERE : L'UE STReSS est transversale et concerne toutes les formations de santé. Je crois que vous aviez soulevé ce problème au cours de l'examen des MCCC de Pharmacie. Nous avons contacté l'enseignant ; il n'y a bien sûr plus d'assiduité puisque que l'on ne peut plus l'assurer. Le règlement des études de Médecine qui comprend aussi cette UE devrait être soumis au vote de la CFVU le 14 mai ; nous avons veillé à ce qu'il n'y ait pas d'évaluation basée sur l'assiduité.

Yasmine TOUHAMI : En quoi consisterait l'évaluation de l'UE STReSS ?

José LABARERE : Les étudiants ont été plutôt demandeurs de poursuivre les enseignements. Des MCCC ont été établies pour inciter les étudiants à s'intéresser à cette UE, car on sait que lorsqu'il n'y a pas d'évaluation, les étudiants ne suivent pas la formation. Dans le contexte actuel, le professeur qui coordonne cette UE pour toutes les formations a ajouté une seule chose : le remplissage d'un questionnaire d'enquête en ligne, pour voir quel intérêt les étudiants retirent de cette formation. Il me semble que l'assiduité pour les séances qui ont eu lieu lors du premier semestre est bien maintenue.

Virginie ZAMPA : On entend parler d'une éventuelle reprise en distanciel à la rentrée. Est-ce qu'il s'agit d'une simple hypothèse, ou est-ce que cela commence à se confirmer ?

Caroline BERTONECHE : Je suppose que si l'on en entend parler, c'est en raison du fait que d'autres universités et écoles ont commencé à planifier une rentrée en distanciel. Rien n'a été décidé au niveau de l'UGA.

Kevin SUTTON : Le ministère nous a indiqué qu'il fallait réfléchir à différents scénarios, dont notamment un mode hybride avec la possibilité de cours en présentiel pour des groupes réduits. Pour l'instant nous ne communiquons pas à ce sujet car il y a encore énormément de flou, et également en raison de l'investissement des équipes pour la mise en œuvre actuelle. La rentrée sera un véritable sujet dès lors que nous disposerons d'un peu plus d'informations sur les contraintes qui vont nous être imposées.

Virginie ZAMPA : Nos administratifs commencent déjà à préparer la rentrée, à réserver des amphithéâtres, à établir des plannings, etc. Ce n'est peut-être pas la peine de leur demander ce travail si la rentrée n'est pas sûre et que tout risque de changer d'ici très peu de temps. D'autant plus qu'ils sont également mobilisés pour la mise en œuvre actuelle, et qu'il serait dommage de les surcharger inutilement.

Kevin SUTTON : Actuellement, le travail consiste à établir le plan de reprise progressive d'activité. La rentrée sera bien entendu le prochain sujet à traiter.

Nicolas DOUAY : Un autre point de vigilance lié à la rentrée concerne les mobilités entrantes et sortantes. Plus tôt nous aurons des informations, mieux ce sera.

Zineb SIMEU-ABAZI : Nous sommes sollicités pour organiser les écrits du concours pour entrer dans les écoles d'ingénieurs. Sommes-nous obligés de répondre favorablement à cette demande, et donc d'ouvrir nos locaux alors que l'université est fermée ?

Kevin SUTTON : Nous allons rapidement faire remonter cette question à la Direction générale des services.

La séance est levée à 19h45.

Annexes

1 – Tableau récapitulatif des MCCC
2a – Tarifs de formations en FC
2b – Tarifs des droits d’inscription en FC
3a – Création du DIU Techniques avancées en phlébologie
3b – RDE
3c – Annexe financière
4a – Création du DIU Assistance respiratoire
4b – RDE
4c – Annexe financière
5a – Création du DU Trail running
5b – Maquette globale
5c – Maquette détaillée
5d – Annexe financière
6a – Modification DSA FLE
6b – Annexe financière